

QUÉBEC—LES RUMEURS DE TENTATIVE DE FORMATION
D'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Puisque le premier ministre a avoué à la presse que le gouvernement possédait des renseignements dignes de foi sur les prétendues discussions en vue de l'établissement d'un gouvernement provisoire au Québec, et que ces discussions auraient eu lieu dans cette province avant le 16 octobre, je demande au premier ministre s'il est maintenant disposé à renseigner la Chambre et à faire connaître aux députés la nature de ces renseignements dignes de foi sur l'incident en question.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai répondu oui aux journalistes qui me demandaient si je possédais des renseignements sérieux, je songeais aux faits dont la Chambre a été informée, le public aussi d'ailleurs, et cela par la personne en cause dans cette affaire, au moyen d'un éditorial de vendredi dernier.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): En conséquence...

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): En guise de question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me rends compte de la difficulté du député de Calgary-Nord; je lui donnerai donc la parole dans un instant. En attendant, je vais permettre au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles de poser une question supplémentaire et je reviendrai au député de Calgary-Nord en temps voulu.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si, d'après les renseignements très sérieux dont dispose le gouvernement, rien n'indique que, lors des discussions sur l'établissement d'un gouvernement provisoire au Québec, on a envisagé des mesures anticonstitutionnelles ou illégitimes?

Le très hon. M. Trudeau: Pas que je sache, monsieur l'Orateur, mais de toute évidence ces discussions supposaient qu'un gouvernement élu six mois auparavant avec une majorité écrasante était maintenant, dans l'esprit de cette personne, si instable et si peu appelé à durer qu'elle envisageait des moyens à prendre pour le remplacer.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je demander si les renseignements sérieux que le gouvernement possède, paraît-il, ont contribué à sa décision de proclamer la loi sur les mesures de guerre?

Le très hon. M. Trudeau: J'ai répondu à cette question toute la semaine dernière, monsieur l'Orateur, alors que l'opposition s'affairait à répandre cette rumeur. J'ai alors répondu non et ma réponse est encore non.

M. l'Orateur: La parole est au député de Calgary-Nord.

QUÉBEC—LE PRÉSUMÉ COMLOT D'ÉTABLIR UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE—LES ACCUSATIONS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, à la lumière des déclarations que le premier ministre a faites aujourd'hui et vendredi au sujet d'un complot visant à la formation d'un gouvernement provisoire au Québec, a-t-on porté des accusations contre quelqu'un aux termes de la loi sur les mesures de guerre ou en vertu d'articles du Code criminel, relatifs à la sédition ou autres, vu les renseignements sérieux que le premier ministre dit détenir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Je serais même porté à dire que non. Les renseignements sérieux tenaient au fait que ces conversations avaient eu lieu. Quand on m'a interrogé à la Chambre sur ces rumeurs, si j'avais déclaré n'en rien savoir, je n'aurais pas dit la vérité. Si j'avais confirmé les rumeurs, on m'aurait accusé de les répandre. Par conséquent, j'ai dit à la Chambre que je ne voulais ni les nier ni les confirmer.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Étant donné les faits exposés par le premier ministre à la Chambre aujourd'hui et vendredi dernier, envisage-t-on de porter des accusations de conspiration criminelle au sujet des déclarations et des entretiens illégaux dont il a parlé?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Non, monsieur.

* * *

LA RADIODIFFUSION

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DEUXIÈME STATION DE TÉLÉVISION À SYDNEY (N.-É.)

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État qui est comptable à la Chambre de la Société Radio-Canada et du Conseil de la radio-télévision canadienne? Elle fait suite à des questions que j'ai déjà posées à ce sujet. Une décision a-t-elle été prise pour ce qui est de l'établissement d'un deuxième service de télévision pour l'île du Cap-Breton et l'Est de la Nouvelle-Écosse? Si le ministre n'a pas aujourd'hui les renseignements nécessaires, voudrait-il vérifier immédiatement auprès du CRTC et de la Société Radio-Canada l'état des travaux et demander à quelle date ce service sera assuré aux nombreux contribuables intéressés?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Oui, monsieur le président, c'est une question qui est encore à l'étude au poste des projets d'investissement de la société Radio-Canada. J'ai suivi la question de près, mais j'aimerais toutefois, pour aujourd'hui, prendre note de la question précise de l'honorable député afin de pouvoir lui donner les tout derniers renseignements à ce sujet aussitôt que possible.

[Traduction]

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. Pourrait-il, par la même occasion, enquê-